



Les déchets végétaux

bellemeville
Val des dunes

Pour l'année 2017, la Mairie organise la collecte des déchets végétaux **du mercredi 5 avril au mercredi 25 octobre 2017 de 8h00 à 12h00**. Elle est exclusivement réservée aux personnes de plus de 70 ans.

Ayant constaté de nombreux abus, nous vous rappelons quelques règles à respecter:

- Les déchets verts doivent être déposés sur le trottoir avant 8h00 chaque mercredi.
- Ils doivent être disposés de façon à ne pas gêner le passage sur le trottoir.
- Vous ne pourrez déposer que **5 colis** sur le trottoir (dans des sacs en plastique suffisamment résistants). Si la quantité n'est pas respectée, les services municipaux laisseront le surplus sur le trottoir.
- Le poids de chaque colis ne doit pas dépasser 20kg maximum.

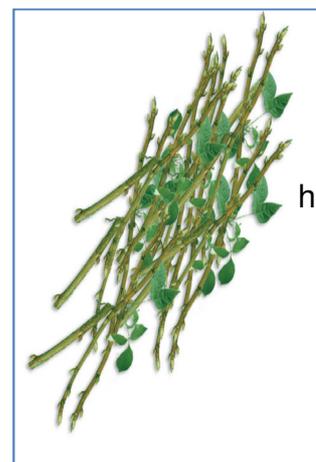
Exemples de déchets verts :



Résidus de tontes,
de feuilles mortes ;
fleurs fanées



Taille de haies



haies



Les branchages ne seront acceptés uniquement s'ils sont disposés en fagots attachés avec un lien non métallique (1m20 maxi de long).

En dehors des périodes de collecte où pour de gros volumes de déchets végétaux, vous devez les apporter à la déchetterie de Moulit.

Nous vous rappelons que le ramassage des déchets verts est un service gratuit proposé par la commune et qu'il n'est pas obligatoire.

Contact : mairie 02-31-23-68-38